

**Assemblée générale**

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
4 novembre 2013
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 4^e séance**

Tenue au siège, à New York, le mardi 8 octobre 2013, à 10 heures

Président : M. Tafrov (Bulgarie)**Sommaire**Point 27 de l'ordre du jour : Développement social (*suite*)

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (*suite*)
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)
- d) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : éducation pour tous (*suite*)

Le présent compte-rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée, être adressées le plus rapidement possible au Chef de la Section d'édition des documents officiels (srcorrections@un.org) et être portées sur un exemplaire du compte-rendu.

Les comptes-rendus rectifiés seront réédités électroniquement sur le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<http://documents.un.org/>).

13-50389X (F)

**Merçi de recycler** 

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 27 de l'ordre du jour : Développement social
(suite)

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (suite) (A/68/174 et A/68/215)
- b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille** (suite) (A/68/61-E/2013/3, A/168/95, A/68/168 et A/68/169)
- c) **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement** (suite) (A/68/167)
- d) **Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : éducation pour tous** (suite) (A/68/201)

1. **M. de Azeredo** (Brésil) signale que son pays, qui possède l'une des plus importantes populations de jeunes au monde, s'intéresse particulièrement aux problèmes de la jeunesse. Le Brésil considère qu'il est fondamental que les jeunes participent au processus décisionnel et il a donc encouragé la création de plusieurs mécanismes de participation au sein des Nations Unies et dans des instances régionales. Pleinement conscient des défis démographiques que pose l'augmentation du nombre de personnes âgées, le Brésil se réjouit de la Déclaration politique et du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement adoptés par la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, quand bien même ces instruments n'ont aucun caractère contraignant. Le Brésil a accueilli la deuxième Conférence régionale intergouvernementale sur le vieillissement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue à Brasilia. Adoptée à l'issue de cette conférence, la Déclaration de Brasilia exige la nomination d'un rapporteur spécial chargé de la promotion et de la protection des droits des personnes âgées et invite les gouvernements participants à organiser des consultations en vue de rédiger une convention des Nations Unies.

2. L'orateur demande instamment la ratification du Traité de Marrakech qui a récemment été adopté afin de faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels

et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées. En tant que partie à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à son Protocole facultatif, le Brésil adapte actuellement ses lois et ses politiques pour s'y conformer. Afin d'encourager les États membres à adopter des politiques favorisant l'inclusion des personnes handicapées, le délégué suggère de se baser sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour élaborer la stratégie de développement de l'après-2015. Le Brésil est honoré d'avoir contribué à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la question du handicap et du développement en accueillant, en mai 2013, la Consultation régionale des Amériques sur le handicap et le développement.

3. Le Brésil a réalisé des progrès sans précédent en matière de réduction de la pauvreté grâce à des politiques publiques cohérentes alliant croissance économique soutenue et inclusion sociale. Soulignons notamment son programme d'allocations familiales mensuelles destinées aux familles pauvres qui ont accepté de laisser leurs enfants à l'école et de leur faire passer des visites médicales régulières. Le Brésil est honoré d'accueillir prochainement la troisième Conférence mondiale sur le travail des enfants.

4. **M. Momen** (Bangladesh) constate que, malgré les progrès réalisés pour atteindre les objectifs sociaux du développement, l'extrême pauvreté et l'analphabétisme sont loin d'être éradiqués. Un pour cent de la population mondiale détient près de la moitié de la richesse mondiale, tandis que la moitié la plus pauvre possède moins de 1 % du total. Une telle inégalité engendre des troubles sociaux et menace les acquis.

5. Le Bangladesh est parvenu à réaliser des progrès durables dans le domaine du développement social en adoptant un modèle de développement axé sur l'autonomisation de tous les groupes sociaux. Afin de promouvoir l'autonomisation des femmes, il propose des services de santé maternelle novateurs, une formation professionnelle et des prêts sans garantie pour les femmes chefs d'entreprise. Les filles reçoivent une allocation et sont exemptées des frais de scolarité tout au long du secondaire. Pour permettre aux personnes handicapées d'être plus autonomes, le Bangladesh offre à celles qui vivent dans les zones éloignées, des services de physiothérapie gratuits ainsi que des soins auditifs, un examen de la vue, une formation et un équipement adéquat. Plusieurs écoles

spécialisées ont été créées pour accueillir les enfants handicapés qui reçoivent une allocation mensuelle destinée à couvrir les frais de scolarité. Dans le cadre de l'Initiative globale de santé publique en faveur de l'autisme lancée en 2011, le Bangladesh s'efforce de résoudre les problèmes liés à la maladie, en luttant essentiellement contre la stigmatisation sociale qui y est associée.

6. Considérant l'éducation comme un pilier du développement, le Bangladesh a pris des mesures afin de garantir l'éducation universelle en créant un fonds d'aide à l'éducation pour les étudiants défavorisés et en distribuant des manuels gratuits. Il a amélioré la qualité de l'enseignement en incorporant dans les cursus le changement climatique et la santé reproductive, les technologies de l'information et des communications, et les livres électroniques. Pour intégrer les jeunes au processus de développement, le Bangladesh leur propose des formations complètes dans divers secteurs et a lancé un programme de service national. Il propose également des cours de perfectionnement afin d'améliorer l'accès des jeunes aux emplois nationaux et internationaux, et a pris des dispositions pour leur faciliter l'accès au microcrédit.

7. Concernant le programme de développement pour l'après-2015, il faut en priorité formuler des initiatives spécifiques pour venir en aide à des populations vulnérables spécifiques. Deuxièmement, les investissements réalisés dans le cadre du programme doivent non seulement améliorer l'accès à l'éducation mais aussi la qualité de cette dernière, en mettant l'accent sur le développement de l'infrastructure et sur un enseignement et une formation basés sur les technologies de l'information et des communications. Troisièmement, il est impératif que le déclin de l'aide consacrée aux pays en développement cesse et que la tendance s'inverse. Enfin, les pays en développement sensibles aux aléas climatiques doivent être dédommagés afin de pouvoir faire face aux conséquences du changement climatique. Pour construire "l'avenir que nous voulons", il faut une volonté politique, des actes sur le terrain et un partenariat mondial solide et durable.

8. **M^{me} Al-Derham** (Qatar) estime que le programme de développement de l'après-2015 doit donner la priorité à l'intégration sociale des personnes défavorisées et vulnérables, qui sont les principaux acteurs du développement social. Reflétant l'engagement en faveur d'un développement social

pour tous, la Vision nationale de développement du Qatar à l'horizon 2030 prévoit de bâtir une économie nationale durable, d'assurer aux citoyens un niveau de vie décent et de créer une société civile et des institutions. Sa stratégie nationale de développement pour la période 2011-2016 s'articule autour du développement humain, économique et social.

9. En tant que socle naturel de toute société, la famille a un rôle crucial à jouer dans les efforts de développement entrepris au Qatar et dans le reste du monde. À la veille du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, qui sera célébré en 2014, sa délégation souhaite souligner qu'il est important d'inclure la famille dans les résolutions et les efforts à venir. Le Qatar a approuvé une loi ciblant spécifiquement les personnes handicapées. Il a également fourni des emplois décents à toutes les couches de la société par le biais de projets et de programmes accordant la priorité aux personnes âgées, aux handicapés et aux jeunes. Le Qatar s'est employé, tant sur le plan national qu'international, à promouvoir l'accès universel à l'éducation. Grâce à ces efforts, le Qatar figure en première position dans le monde arabe, et en trente-sixième position au niveau mondial, selon l'Indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement. Il reste déterminé à atteindre le développement durable au niveau national et international.

10. Prenant la parole en qualité de déléguée de la jeunesse, **M^{me} Kanjananon** (Thaïlande) demande instamment aux États membres de faire de l'élimination des inégalités entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles les objectifs transversaux du programme pour l'après-2015. La Thaïlande ne ménage pas ses efforts pour éliminer les inégalités entre les sexes grâce à des mesures telles que la création du Fonds de développement pour les femmes, qui propose à ces dernières des prêts à faible taux d'intérêt afin de générer des emplois et des revenus. Sur le plan international, le pays s'active à promouvoir les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes, également appelées règles de Bangkok, et a réalisé un film documentaire à ce sujet qui sera diffusé le 17 octobre lors d'un événement organisé en marge de l'Assemblée générale. La marginalisation éducative des filles et des pauvres demeure un phénomène prédominant dans les pays en développement.

11. Prenant la parole en qualité de déléguée de la jeunesse, **M^{me} Tipkanjanarat** (Thaïlande) affirme que si tous les enfants thaïlandais ont droit à une scolarité de base pendant 12 années, en réalité, ils ne peuvent pas suivre cet enseignement à cause du manque de ressources et de professeurs qualifiés, notamment dans les zones éloignées. Afin d'améliorer la qualité de l'éducation, son gouvernement a lancé le programme Teach for Thailand (Enseigner pour la Thaïlande), dans le cadre duquel des étudiants universitaires thaïlandais sont placés dans des écoles situées dans la périphérie de Bangkok. Étant donné que les jeunes sont à la fois la raison et le moteur du développement, l'oratrice s'engage, aux côtés de sa collègue déléguée de la jeunesse, à promouvoir l'inclusion sociale avec la participation active des jeunes.

12. **M. Al-Matrafi** (Arabie Saoudite) explique que son pays s'efforce d'atteindre un développement social durable et équilibré. En 2012, l'Arabie Saoudite a affiché un taux de scolarisation et d'alphabétisation proche de 100 % chez les jeunes, et le pays continue d'œuvrer pour améliorer la qualité et les objectifs de l'enseignement public. En 2011, il a atteint les OMD en matière de vaccination et de mortalité infantile, et l'augmentation de 16 % du budget de santé de 2013 est principalement destinée à améliorer la santé maternelle et infantile. Dans le secteur de l'emploi, le gouvernement et la société civile ont lancé plusieurs programmes et initiatives afin de créer des emplois décents pour les deux sexes et améliorer la productivité de la main-d'œuvre.

13. Afin de respecter les engagements contractés dans le cadre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de son Protocole facultatif, son pays a créé des centres de réinsertion et des centres pour la prévention et la détection précoce du handicap, tout en apportant un appui financier aux personnes handicapées. Des mécanismes sont en place pour faire respecter les droits de ces personnes. En plus de participer à la réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement, l'Arabie Saoudite a organisé une manifestation parallèle de haut niveau pour susciter le dialogue sur l'application des OMD en ce qui concerne les femmes handicapées.

14. Au cours des 30 dernières années, l'Arabie saoudite a fourni une aide au développement social à plus de 95 pays en développement, ainsi que des prêts à taux bonifié pour des projets sociaux et économiques à plus de 80 d'entre eux. Elle a généreusement

contribué au programme alimentaire mondial. Son gouvernement exhorte les pays développés à fournir davantage d'aide aux pays en développement en matière de développement social, en gardant à l'esprit le fait que, pour réussir, les programmes et les politiques de développement doivent tenir compte des besoins fondamentaux de chaque pays, faire participer leur population au processus de formulation et utiliser les meilleures pratiques.

15. Selon **M^{me} Ulzibayar** (Mongolie), le programme de développement pour l'après-2015 doit inclure les questions sociales et la protection sociale, et privilégier l'autonomisation des populations, un facteur clé du développement social. La Mongolie a déjà atteint les OMD en matière d'éducation primaire, de mortalité des moins de cinq ans et de santé maternelle, et elle travaille en étroite collaboration avec tous les acteurs nationaux pour réduire de moitié la pauvreté extrême, fournir des logements et garantir un environnement durable.

16. L'oratrice réaffirme l'engagement de la Mongolie vis-à-vis de la suite donnée à la réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement, ajoutant que le pays possède environ 60 instruments juridiques et 50 documents stratégiques nationaux couvrant les besoins des personnes handicapées, en plus des initiatives régionales comme le Cadre d'action du Millénaire de Biwako et la Stratégie d'Incheon. Sa délégation réaffirme qu'elle croit à l'importance de l'alphabétisation et qu'elle présentera un projet de résolution qui placera l'alphabétisation au cœur du programme de développement pour l'après-2015. Elle se félicite de l'Année internationale des coopératives, que l'on a célébré en 2012 et qui a permis de mieux faire comprendre leur importance sur le plan mondial. Parallèlement à cette célébration, la Mongolie a lancé une campagne de trois ans pour promouvoir les coopératives rurales dont la présence est essentielle dans les zones rurales et agricoles. Sa délégation exhorte la Commission à avaliser le plan d'action international proposé sur le rôle des coopératives dans le développement au-delà de 2012 et déposera un projet de résolution sur les coopératives dans le développement social.

17. S'agissant du débat en cours sur le programme de développement pour l'après-2015, **M. Cabactulan** (Philippines), précise que sa délégation apprécie l'importance accordée à l'approche ouverte et solidaire, qui s'est manifestée tout récemment dans le cadre de la

réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement, et du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Le gouvernement philippin soutient fermement les mesures visant à autonomiser et intégrer les groupes défavorisés et vulnérables, ainsi qu'à améliorer leur participation, et mise sur une croissance inclusive dans son plan national de développement pour la période 2011-2016. Cependant, pour être réellement efficaces, les efforts nationaux doivent être complétés par une coopération régionale et internationale. À cet égard, il est important pour les pays développés de s'assurer que leurs politiques appuient, ou du moins n'entravent pas, les politiques sociales, économiques et environnementales durables des pays en développement, et que les partenaires du développement trouvent des voies et des moyens d'améliorer l'aide publique au développement et de renforcer les mécanismes existants en les élargissant à la réalisation des OMD.

18. Afin d'accélérer les progrès sur la voie de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement social et des autres objectifs en la matière, et pour assurer une reprise durable après la crise mondiale, il sera nécessaire de réexaminer et d'élargir la portée du partenariat mondial pour le développement. En outre, sa délégation est d'accord avec le *Rapport sur la situation sociale dans le monde en 2013 (A/68/215)* lorsqu'il affirme que les objectifs du commerce international doivent reposer sur des mesures visant à égaliser les possibilités de participation aux marchés mondiaux et qu'il y aurait lieu d'harmoniser les accords de libre-échange avec d'autres accords multilatéraux en matière de développement social afin de développer une approche intégrée plus cohérente. Il soutient les documents finaux (A/68/L.1 et L.5) des dernières réunions de haut niveau susmentionnées et espère que la dynamique suscitée fera en sorte qu'aucun groupe vulnérable ne sera oublié dans le cadre de développement pour l'après-2015.

19. Selon **M. Benmehidi** (Algérie), les trois piliers du développement social que sont l'élimination de la pauvreté, le plein emploi et l'intégration sociale, restent des objectifs inaccessibles et sont, à juste titre, au cœur des discussions sur le programme de développement pour l'après-2015. La situation des personnes handicapées est particulièrement difficile. Il salue le document final de la dernière réunion de haut niveau sur la question du handicap et du

développement qui réaffirme l'engagement des États membres à réaliser les objectifs de développement en faveur des personnes handicapées pour 2015 et au-delà.

20. Sa délégation insiste sur la nécessité d'accorder une priorité absolue à la protection des personnes âgées et salue l'action du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement dont l'objectif est de protéger les droits de l'homme de ces personnes. Le vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2014 constitue une excellente opportunité de renforcer les politiques et programmes axés sur la famille. Il se félicite de l'objectif du Programme d'action quinquennal du Secrétaire général qui accorde une plus grande priorité aux jeunes dans les programmes existants, ainsi que de la nomination d'un Envoyé pour la jeunesse et de la création d'un programme de volontariat des Nations Unies pour les jeunes.

21. En Afrique, le prix élevé des denrées alimentaires, le chômage et les pandémies continuent de menacer les progrès durement acquis. Son gouvernement a mis en place certaines politiques économiques et sociales afin de promouvoir le développement économique, la cohésion sociale et la distribution équitable du revenu national, tout en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables. Les investissements massifs dans le développement social se sont traduits par une augmentation significative du PIB par tête d'habitant, une diminution de moitié du taux de pauvreté et une baisse du chômage. L'éducation et la santé se sont développées et améliorées, et un accent particulier a été mis sur les dispositifs sociaux en faveur des personnes âgées, des handicapés, des orphelins, des jeunes en danger moral et des nécessiteux.

22. **M^{me} Alsaleh** (République arabe syrienne) dit que son gouvernement a démontré son engagement à mettre en œuvre les résultats du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale en apportant des modifications et des améliorations de grande envergure dans les politiques nationales de développement social et économique. Malgré les défis persistants, la République arabe syrienne a créé un fonds national d'aide sociale et un programme national visant à améliorer les opportunités économiques pour les femmes, et le pays adopte des mesures pour protéger les familles, les enfants, les mères et les personnes handicapées ainsi que pour aider la jeunesse.

La République arabe syrienne coopère avec les organisations internationales en proposant une assistance technique et logistique aux services d'assistance et, avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres organisations, elle évaluera la situation des enfants dans les camps de réfugiés.

23. Malheureusement, les sanctions commerciales et financières unilatérales et illégales compromettent le développement social en Syrie et entravent le droit des Syriens aux services de santé et aux médicaments. L'augmentation fulgurante du prix du carburant et des ressources naturelles aggrave le déficit public, nuit aux transports publics et alimente le chômage. La crise se poursuit donc, grâce à ceux qui empêchent le dialogue entre Syriens.

24. Bien que par ailleurs louables, les rapports du Secrétaire général sur le développement social ignorent non seulement les effets catastrophiques de l'occupation étrangère et des mesures unilatérales, mais aussi les invalidités résultant des bombardements et des mines. Compte tenu des conséquences négatives que tout cela entraîne sur le plan du développement social et des droits de l'homme, l'oratrice demande encore une fois au Secrétaire général de les inclure dans ses rapports.

25. Prenant la parole en qualité de délégué de la jeunesse, **M. Naets** (Belgique), dit qu'il est essentiel que les jeunes aient accès aux réunions politiques et aux organes décisionnels de haut niveau, et salue l'initiative prise par le Secrétaire général pour travailler en collaboration et au service des jeunes, ainsi que la nomination récente d'un Envoyé sur la jeunesse. Le délégué soutient vigoureusement la création d'une instance consacrée à la jeunesse qui serait habilitée à suivre les progrès accomplis en matière de développement des jeunes et dans le cadre du Programme mondial d'action pour la jeunesse, et à en faire état à l'Assemblée générale.

26. Prenant la parole en qualité de déléguée de la jeunesse, **M^{me} Raport** (Belgique) affirme que les jeunes sont confrontés à de nombreux problèmes d'envergure mondiale qui exigent une réponse internationale, et ils comptent sur les Nations Unies qui, pour beaucoup d'entre eux, demeurent encore un symbole d'espoir. Les conditions de vie des futures générations ne doivent pas être compromises par le manque de vision ou de volonté politique, et les jeunes

ont le droit d'être représentés lorsque des décisions affectant leur avenir sont prises. Quand ils reviendront en Belgique, les délégués de la jeunesse espèrent pouvoir rapporter aux jeunes de bonnes nouvelles quant à la façon dont l'ONU relève les défis auxquels elle est confrontée.

27. **M^{me} Dali** (Tunisie) affirme que les multiples crises mondiales ont révélé la fragile nature des progrès réalisés en matière de développement. Les débats sur le programme de développement pour l'après-2015 constituent le cadre le plus approprié pour élaborer une approche plus solide, qui doit mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté et du chômage tout en garantissant un développement durable, intégral, égalitaire et équitable.

28. Depuis la révolution de 2011, la Tunisie s'est engagée sur la voie de la transition démocratique. Son gouvernement a initié bon nombre de réformes qui visent la consécration du développement politique, la construction d'institutions fondées sur le pluralisme, la liberté et la participation politique de tous. La Tunisie a pris des mesures pour décentraliser le processus de prise de décision, éliminer les pratiques arbitraires fondées sur la loyauté et l'appartenance, et renforcer les principes de bonne conduite, de transparence, de reddition de comptes et de distribution équitable de la richesse. Cependant, les immenses attentes en matière d'emploi des jeunes, de développement régional, d'amélioration des conditions de vie et de justice sociale ont compliqué la transition démocratique.

29. Tous les acteurs internationaux ont la responsabilité collective de réhabiliter la dimension humaine du développement. Son pays compte sur l'appui de la communauté internationale, non seulement en faveur de la Tunisie, mais aussi en faveur de tous les autres pays en transition. Comme les événements de sa région l'ont démontré, il ne suffit pas seulement d'investir dans la croissance économique pour surmonter tous les obstacles du développement social qui incluent la pauvreté, l'exclusion sociale, la discrimination et le déficit en matière de droits politiques et civils.

30. Prenant la parole en qualité de délégué de la jeunesse, **M. Mladenov** (Bulgarie) dit que l'éducation ne doit pas se concevoir uniquement en termes économiques, mais comme un moyen d'enseigner aux jeunes les compétences nécessaires à la vie quotidienne qui leur permettront de devenir des membres

responsables de la société. Un programme d'enseignement basé sur ces compétences constitue également un cadre idéal pour améliorer l'accès à une éducation sexuelle complète et adaptée aux filles et aux garçons, ayant un impact positif sur les décisions sexuelles et la santé reproductive, et aidant les jeunes à acquérir des attitudes positives et des valeurs morales. Le délégué exhorte les gouvernements à créer des programmes et des politiques garantissant à tous les jeunes un accès libre et gratuit à une éducation complète en matière de sexualité.

31. Prenant la parole en qualité de déléguée de la jeunesse, **M^{me} Andreeva** (Bulgarie) précise que dans un contexte de pauvreté, d'intolérance et de chômage élevé chez les jeunes, bon nombre d'entre eux ont perdu le sentiment d'appartenance à la nation ou à la communauté, ainsi que la confiance en l'efficacité des gouvernements. L'éducation doit plus que jamais s'efforcer de promouvoir les valeurs sociales telles que l'humanisme, la responsabilité, l'honnêteté et la tolérance, afin de bâtir une culture de paix et de renforcer le respect des jeunes envers leurs compatriotes et leurs institutions nationales, et doit encourager les attitudes reposant sur le dialogue, la recherche du consensus et le respect mutuel.

32. Les jeunes peuvent jouer un rôle déterminant en tant qu'agents du maintien de la paix et du changement social positif. Les deux délégués exhortent les organismes onusiens et les organisations de la société civile à fournir un cadre de collaboration afin d'éduquer, d'autonomiser et d'inciter les jeunes à bâtir la paix, à résoudre les problèmes et à participer pleinement à la vie publique. Ils demandent également instamment à l'ONU d'encourager la promotion des valeurs sociales à l'école et par d'autres moyens, comme les médias sociaux. Ils recommandent que le Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse soit mis en œuvre à la lumière de la Déclaration en faveur d'une culture de paix. Enfin, ils appuient la création d'une instance permanente sur les questions relatives à la jeunesse au sein des Nations Unies afin de suivre l'exécution du Programme d'action mondial pour la jeunesse et du Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse.

33. **M^{me} Velichko** (Biélorus) explique que son pays a atteint l'objectif 1 des OMD, à savoir l'élimination de la pauvreté extrême, plus rapidement que prévu. Afin d'améliorer le niveau de vie de ses habitants, l'État garantit un salaire minimum et a procédé à la

revalorisation des salaires et des retraites, et des allocations destinées aux familles et aux personnes dans le besoin. Le faible pourcentage de personnes vivant en-deçà du seuil de pauvreté est couvert par l'assistance sociale. Un programme national destiné à soutenir l'emploi a été créé afin d'améliorer la compétitivité et l'utilisation de la main-d'œuvre.

34. Le Biélorus accorde beaucoup d'importance à la protection des valeurs familiales et des familles traditionnelles, qui contribuent au développement d'une société saine et solide, et au maintien de l'État et de la sécurité nationale. La protection des intérêts des familles traditionnelles, notamment en ce qui concerne la santé reproductive, devra constituer une priorité lors de la prochaine Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014. On doit inculquer aux jeunes les valeurs familiales traditionnelles pour leur permettre d'assumer la responsabilité des générations futures et de poursuivre le développement de la civilisation humaine.

35. En 2012, le Biélorus a organisé son premier concours récompensant la Famille de l'année et, avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la population, il a également accueilli une conférence internationale sur les jeunes familles. La protection des intérêts des familles traditionnelles, notamment dans le domaine de la santé reproductive, devra constituer une priorité lors de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la suite à donner à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014. Concernant la population, il faut absolument abandonner les approches susceptibles d'aggraver la situation démographique dans les pays où la population diminue et vieillit rapidement. Le programme national du Biélorus pour la sécurité démographique contient des mesures visant à stimuler le taux de natalité et à aider les familles nombreuses.

36. En vigueur depuis janvier 2013, la nouvelle version de la loi relative aux services sociaux prévoit la revalorisation de l'aide sociale et la création de nouveaux services sociaux et établissements hospitaliers, et comporte des dispositions spécifiques aux personnes handicapées, ainsi qu'aux enfants handicapés et à leurs parents. Les personnes âgées sont accueillies dans des établissements dotés de nombreux équipements et les anciens combattants et les retraités bénéficient d'une assistance sociale complémentaire. En novembre 2013, le Biélorus présentera son rapport

périodique au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, avec lequel il espère nouer un dialogue constructif. Enfin, la déléguée souligne que la promotion de l'intégration sociale et de la non-discrimination doit faire partie intégrante de la lutte contre les inégalités dans le programme de développement pour l'après-2015.

37. **M. Sareer** (Maldives) déclare qu'il est important d'autonomiser les groupes vulnérables, y compris les jeunes, qui sont les garants d'un avenir stable. Il se félicite de l'Initiative mondiale du Secrétaire général pour l'éducation avant tout, de la nomination de l'Envoyé pour la jeunesse et du nouveau Programme de bénévolat des nations Unies pour la jeunesse, qui, avec la création des conseils consultatifs pour la jeunesse dans les bureaux de pays, devraient permettre de répondre aux besoins des jeunes dans le monde. Les Maldives ont considérablement investi dans le développement de la jeunesse et s'efforcent de faire face à l'augmentation rapide du nombre de jeunes. Les Maldives attendent avec intérêt l'édition 2014 de la Conférence mondiale de la jeunesse, qui sera l'occasion d'aborder de nombreuses questions relatives aux jeunes, et elles se réjouissent à la perspective de la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille.

38. Les mesures visant à promouvoir les valeurs familiales par le biais de politiques axées sur la famille permettront de résoudre un certain nombre de problèmes intersectoriels en matière de développement. Son pays appuie la création de partenariats avec des organisations de la société civile afin de concevoir, d'appliquer et d'évaluer des politiques et des programmes axés sur la famille. En vertu de la loi de 2010 sur le handicap, les Maldives ont créé un conseil pour protéger les droits des personnes handicapées et un registre permettant de les répertorier et de leur verser une allocation. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, le ministère de la Santé a établi, en 2011, une feuille de route sur le handicap. Les Maldives ont également adopté des politiques accordant des logements sociaux aux personnes handicapées et ont finalisé des mesures garantissant aux enfants handicapés un accès privilégié à l'éducation.

39. Pour répondre aux besoins des personnes âgées, les Maldives versent des prestations retraite à tous leurs citoyens résidents et les accueillent dans des établissements de soins. Le ministère de la Santé

travaille actuellement sur un plan stratégique quinquennal afin d'améliorer la qualité de vie globale des groupes vulnérables au niveau national. À cet égard, l'orateur rappelle les problèmes particuliers auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement et exhorte une fois encore la communauté internationale à mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir les groupes vulnérables dans ces pays.

40. **M. Khan** (Pakistan) dit qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs ultimes que sont l'élimination de la pauvreté, le plein emploi et l'intégration sociale de tous les secteurs de la société, y compris celle des groupes vulnérables et des marginalisés. Les pays les moins avancés et l'Afrique sub-saharienne sont globalement confrontés à d'énormes défis dans ce domaine. Le programme mondial de développement pour l'après-2015 doit mettre l'accent sur la dimension sociale du développement durable, cibler les causes profondes de la pauvreté et s'attaquer aux inégalités en s'appuyant sur l'autonomisation et sur des programmes d'action sociale complets.

41. Son gouvernement est pleinement conscient des liens d'interdépendance entre le développement social et la stabilité sociale, et oriente toutes ses politiques, y compris sa politique étrangère, en fonction du développement socio-économique. Il a élargi le régime d'assurance vieillesse de façon à inclure les personnes travaillant dans l'économie informelle et les travailleurs autonomes. En plus de promulguer des lois, de formuler des politiques et de développer des programmes visant à soutenir et protéger les personnes handicapées, le gouvernement a créé des instituts de formation professionnelle à leur intention et fixé un quota d'embauche dans le secteur public. En 2010, Le Pakistan a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

42. Afin de mieux exploiter les capacités des jeunes, le Pakistan a créé des programmes de formation professionnelle et technique et des systèmes de microcrédit qui leur sont destinés, et il encourage les partenariats-public-privé. Mais, quel que soit le rôle du gouvernement et des autres acteurs, la famille reste le fondement du développement social et doit être respectée et renforcée dans le monde entier. Enfin, l'orateur se félicite de la poursuite du partenariat technique et économique avec la communauté internationale alors que le Pakistan s'efforce de

surmonter les effets sociaux et économiques négatifs entraînés par les catastrophes naturelles successives.

43. La délégation de **M. Belhaj** (Maroc) souhaite réitérer la ferme détermination du Maroc de relever les défis de la pauvreté, du chômage et de l'exclusion sociale, et de réaliser les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social. La mise en place d'un système de protection sociale efficace susceptible de réduire la vulnérabilité des pauvres est une disposition clé de l'action gouvernementale dans le domaine social. Le Maroc a récemment adopté des mesures incitatives pour encourager la création d'emplois en faveur des couches sociales vulnérables en partenariat avec le secteur privé. Institué par la Constitution de 2011, le Conseil économique, social et environnemental du Maroc est investi d'une mission de consultation, de suivi et d'accompagnement des politiques publiques de développement économique et social au niveau national.

44. Lancée en 2005 pour lutter contre la pauvreté en milieu rural et l'exclusion sociale en milieu urbain, l'Initiative nationale pour le développement humain a été affinée en 2011 et bénéficie d'un financement généreux pour cinq années supplémentaires. Un régime d'assurance médicale aux démunis permet à près d'un tiers de la population de bénéficier d'une couverture médicale de base, et un fonds a été créé en 2011 pour soutenir les femmes ne disposant pas d'un revenu stable. Le Royaume du Maroc a pris plusieurs mesures en faveur des personnes handicapées, notamment en instaurant un quota d'embauche au sein des administrations publiques, et encourage le secteur privé à faire de même. Le Maroc participe également au développement rural régional et à des microprojets en Afrique.

45. Enfin, sa délégation soutient le point de vue selon lequel il faut promouvoir l'autonomisation des individus afin de leur permettre de contribuer activement au développement économique et social de leurs pays et leurs communautés et appelle au renforcement de la coopération internationale et régionale pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

46. Prenant la parole en qualité de délégué de la jeunesse, **M. Zurabashvili** (Géorgie) se félicite de la multiplication des organisations dirigées par des jeunes ou consacrées à ces derniers, des organismes et des ministères de la jeunesse et des politiques en faveur de la jeunesse partout dans le monde, ainsi que des efforts

récemment déployés pour aborder les enjeux touchant les jeunes et favoriser leur représentation au sein du système des Nations Unies. Néanmoins, les jeunes ne disposent toujours pas d'un accès suffisant aux médias, au financement et à l'emploi, ni de mécanismes institutionnels de participation au sein de leurs gouvernements et des organisations internationales, y compris aux Nations Unies. Relayant les préoccupations que lui ont été transmises par d'autres jeunes en Géorgie, il affirme que même si l'éducation figure en première place, les jeunes qui habitent dans certaines zones rurales n'ont toujours pas accès à un enseignement de qualité. Les jeunes ont peu de chances d'obtenir un emploi dans le domaine de la technologie et il convient de déployer de nouveaux efforts pour faire avancer les droits des jeunes handicapés au niveau national. En outre, les jeunes sont quotidiennement confrontés à des injustices majeures dans les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud en raison de l'occupation militaire étrangère qui sévit dans ces zones.

47. La Géorgie demeure une nation divisée, et la Fédération de Russie continue d'enfreindre les libertés et les droits fondamentaux dans les territoires occupés et leurs environs. En signe de protestation, la jeunesse géorgienne a récemment organisé une série de rassemblements le long de la ligne d'occupation. Au nom de la jeunesse de son pays, le délégué appelle les Nations Unies à prendre des mesures pour mettre un terme à ces activités illégales dans les territoires géorgiens occupés et leurs alentours, et à créer des mécanismes internationaux de sécurité et de suivi. Si on laisse triompher l'injustice en Géorgie, elle finira par s'étendre à toute la région et même au-delà. Dans ce contexte, il souhaite lui aussi dénoncer les violations flagrantes des droits de l'homme perpétrées en République arabe syrienne et ailleurs dans le monde.

48. Selon **M. Logar** (Slovénie), la crise économique a obligé la Slovénie à redoubler d'efforts pour protéger les personnes les plus vulnérables. Étant confronté au vieillissement la population, le pays attache une importance particulière à la protection des droits des personnes âgées, à quelle fin il a promulgué un certain nombre de lois et établi des partenariats avec plusieurs acteurs. Les organisations de la société civile sont également très actives dans ce domaine. Le délégué soutient les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement et se félicite de la nomination récente, au sein du Conseil des droits de

l'homme, d'un Expert indépendant chargé de promouvoir l'exercice pour les personnes âgées de tous les droits de l'homme.

49. Concernant la jeunesse, il reste convaincu que le fait de partager les meilleures pratiques, y compris en collaboration avec le Programme d'action mondial pour la jeunesse des Nations Unies et par le biais de l'Envoyé spécial pour la jeunesse, nous aidera à relever les défis et à créer des emplois. Le Gouvernement slovène a adopté un programme national pour les jeunes afin de promouvoir et de protéger le droit à l'emploi et d'autres droits spécifiques aux jeunes. Enfin, il se réjouit des contributions enthousiastes des délégués des jeunes.

50. **M^{me} Larsen** (Norvège) dit que sa délégation appuie fermement le document final de la réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement, qui met l'accent sur la réalisation des OMD et intègre les personnes handicapées dans le nouveau programme de développement. La Convention relative aux droits des personnes handicapées doit être à la base du cadre de développement pour l'après-2015, dans la mesure où il est impossible d'atteindre le développement durable sans la contribution significative et la participation active des personnes handicapées. Pour traiter adéquatement la question du handicap et suivre les progrès réalisés, il est absolument nécessaire de disposer de données de meilleure qualité.

51. Il faut redoubler d'efforts pour s'assurer que les enfants handicapés ne se voient pas refuser leur droit à l'éducation et pour que les activités destinées aux femmes et aux filles intègrent aussi celles qui souffrent de handicap. Les femmes et les filles handicapées sont souvent exposées à une double discrimination et sont davantage susceptibles de subir des actes de violence sexuelle ou d'autres formes de sévices. Il est important pour la Norvège d'assurer l'inclusion sociale des personnes handicapées dans tous les aspects de sa coopération internationale en matière de développement. Il est essentiel de garantir la protection des personnes handicapées dans les situations d'urgence humanitaire.

52. Prenant la parole en qualité de déléguée des jeunes, **M^{me} Skullerud** (Norvège) exhorte les États membres à adopter des solutions durables pour garantir la participation réelle des jeunes dans les instances locales, nationales et internationales, y compris au sein

d'une éventuelle Instance permanente consacrée à la jeunesse. Elle les enjoint de s'engager à fournir aux enfants et aux jeunes un accès à des soins de qualité, en insistant davantage sur le traitement des problèmes mentaux, qui constituent le principal handicap chez les jeunes et entraînent souvent des violations des droits de l'homme. Enfin, elle appelle les États membres à trouver des solutions à long terme pour garantir la participation effective des jeunes au sein des instances, fournir aux enfants et aux jeunes des soins de santé de qualité, et s'opposer fermement à toutes les violations des droits de l'homme, et plus particulièrement à celles qui touchent les enfants et les jeunes.

53. **M. Marzooq** (Iraq) déclare que son gouvernement ne ménage pas ses efforts pour créer un environnement social, économique et politique donnant la priorité au maintien de la paix, de la stabilité, du respect des droits de l'homme, du développement durable et de la sécurité alimentaire, ainsi qu'à l'élimination de la pauvreté et l'amélioration de la situation socio-économique de tous les Iraquiens. L'Iraq assure un enseignement gratuit à tous ses citoyens, tout au long de la scolarité, et a amélioré et élargi ses programmes d'alphabétisation, accordant la priorité aux zones rurales et éloignées. Pour aligner l'enseignement supérieur avec les besoins de la société, l'Iraq a, dans un premier temps, élaboré un plan de quatre ans en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Sa stratégie d'éducation repose à la fois sur une expansion verticale et horizontale, et s'est jusqu'ici traduite par la construction de 15 nouvelles universités.

54. Son pays fournit des soins de santé gratuits et, en améliorant la qualité de ces derniers, il est parvenu à réduire la mortalité infantile et maternelle. Par le biais de son plan social de solidarité, il verse des allocations mensuelles à de nombreux groupes vulnérables, y compris aux personnes handicapées, aux veuves, aux personnes âgées et aux femmes chefs de famille. Dans un contexte de chômage élevé, le Gouvernement a augmenté le nombre de postes au sein des administrations publiques. De nouveaux logements ont été construits grâce à la revalorisation des allocations gouvernementales et aux prêts à taux bonifié du fonds iraquien pour le logement. Le plan national de développement pour 2010-2014, soutenu par une stratégie de réduction de la pauvreté élaborée en collaboration avec la Banque mondiale, a déjà donné

des résultats dans les domaines de l'éducation, du logement et du tourisme.

55. Prenant la parole en qualité de déléguée de la jeunesse, **M^{me} Skljarszka** (Slovaquie) affirme que les gouvernements placent les jeunes en situation d'échec en leur dispensant un enseignement qui ne correspond pas à leurs besoins. Les jeunes manquent de souplesse et sont prisonniers de leur bulle idéologique et sociologique parce que des cursus rigides ignorent à quel point il est important de leur enseigner le respect à l'égard des autres valeurs et traditions culturelles. Les jeunes sont étroits d'esprit parce que les écoles mettent l'accent sur la mémorisation au détriment de la pensée critique. Les jeunes sont exubérants, originaux et créatifs, mais les systèmes éducatifs freinent leur potentiel en ne valorisant qu'une seule forme d'intelligence. Les jeunes sont au chômage parce que les écoles n'encouragent pas l'innovation et la souplesse requises aujourd'hui pour trouver un emploi sur le marché du travail. Elle appelle l'auditoire et tous les jeunes à prendre des mesures concrètes pour apporter les changements requis dans les systèmes éducatifs nationaux.

56. **M^{me} AlMuzaini** (Koweït) dit que son gouvernement, qui est convaincu que la communauté internationale partage la responsabilité d'aider les pays en développement, a accordé à plus de 100 pays en développement des prêts et des subventions en faveur du développement social. Le Koweït encourage à soutenir les politiques et les programmes qui renforcent les familles par le biais de partenariats efficaces, ainsi que les efforts visant à améliorer la situation des jeunes au moyen d'initiatives nationales correctement financées et intégrant les jeunes aux plans de développement et aux processus décisionnels. Le Koweït rend hommage au rôle des personnes âgées dans la société et a renforcé et amélioré les programmes et les services qui leur sont destinés.

57. En 2010, le Koweït a promulgué une loi mettant en œuvre plusieurs dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qu'il a ratifiée en 2013. La loi prévoit l'intégration de l'inclusion sociale dans les politiques de développement et de services sociaux. Pendant la réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement, sa délégation a réclamé que l'inclusion des personnes handicapées soit une priorité du programme de développement pour l'après-2015. Pour surmonter les nombreux obstacles liés à

l'application des recommandations issues de la réunion de haut niveau et des nombreuses autres réunions et conférences onusiennes sur le développement, il faudra de s'appuyer de plus en plus sur des partenariats.

58. **M. Beleffi** (San Marin) dit que le modèle de développement pour l'après-2015 doit se baser sur l'autonomisation des individus. Rappelant la relation évidente entre le handicap, la pauvreté et l'exclusion sociale, il souligne que San Marin a également été l'un des premiers États à ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées et qu'il appuie pleinement le document final de la réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement. Dans sa charte sur les droits des personnes âgées, qu'il a adoptée en 2008, San Marin reconnaît l'importance des personnes âgées et les encourage à jouer un rôle actif dans la société. Il appelle à la ratification universelle et à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses Protocoles facultatifs. Les enfants, qui sont les victimes les plus vulnérables face à la violence, aux sévices et à l'exploitation, doivent être protégés. Dans les régions les plus touchées par l'extrême pauvreté, le taux de mortalité infantile est encore bien trop élevé. San Marin soutiendra indéfectiblement les Nations Unies dans leur rôle essentiel de promotion du développement social.

59. **M. Ntwaagae** (Botswana) affirme que, si son pays s'est à nouveau engagé, lors de la cinquante-et-unième session de la Commission du développement social, à accélérer la mise en œuvre du programme de développement social, il est aujourd'hui freiné par la crise économique, le prix élevé des aliments et du carburant, et le changement climatique. Le Botswana est d'avis que l'autonomisation des individus est essentielle pour atteindre les objectifs primordiaux du développement social. Ses programmes d'élimination de la pauvreté privilégient les secteurs de croissance reposant sur une large assise et ayant le potentiel de créer des moyens de subsistance durables, notamment pour les groupes vulnérables comme les jeunes.

60. L'élargissement de l'accès à une éducation et une formation académique et professionnelle de qualité, et la promotion de l'entrepreneuriat demeurent également des priorités. Sa délégation se félicite que l'on continue de s'intéresser aux jeunes et appelle les États membres, le système des Nations Unies et les acteurs concernés à mettre pleinement en œuvre les recommandations figurant dans le document final de la réunion de haut

niveau sur la jeunesse qui s'est tenue en 2011. Elle se félicite également de la mise en œuvre du Programme d'action quinquennal du Secrétaire général et de la nomination de l'Envoyé pour la jeunesse.

61. Le Botswana reconnaît la nécessité d'intensifier les efforts pour réduire les inégalités et promouvoir les droits et le bien-être des groupes vulnérables, et il est déterminé à mettre en œuvre les engagements pris dans le document final de la réunion de haut niveau sur la question du handicap et du développement. En outre, il reconnaît qu'il est important d'intégrer le handicap dans ses processus de développement. Il prépare une politique nationale en faveur des personnes âgées et suit étroitement les débats sur le renforcement de la protection des droits de l'homme des personnes âgées, et l'élaboration éventuelle d'un instrument juridique. Il se félicite que les discussions en cours insistent sur l'urgence qu'il y a à traiter les inégalités, l'inclusion sociale, l'autonomisation, le plein emploi, l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale.

La séance est levée à 13 heures.